



**POWERING  
ENTREPRENEURSHIP**

A large, solid teal semi-circle graphic on the left side of the page, partially overlapping the text.

# **RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE \_ Sociétés non cotées \_**

**RAPPORT ANNUEL**

**ANNEE 2021**

**Société de Gestion**  
Omnes Capital  
37-41, Rue du Rocher  
75008 Paris

## Sommaire

<b>I. Principe d'engagement actionnarial .....</b>	<b>3</b>
Principes et organisation .....	3
Périmètre d'exercice des droits de vote .....	3
<b>II. Exercice des droits de vote sur l'exercice 2020.....</b>	<b>4</b>
Fonds de capital risque .....	4
Fonds de dette privée.....	4
Fonds de co-investissement.....	4
Fonds Social Business .....	4
Fonds Small cap.....	4
Fonds de Capital Développement et Transmission – Mid Cap.....	5
Fonds Infrastructure - Energies renouvelables .....	5
Fonds Infrastructure -Bâtiments Durables .....	5
<b>III. Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote .....</b>	<b>6</b>
<b>IV. Cas de non-respect des principes de la Politique d'engagement actionnarial .....</b>	<b>6</b>

## Préambule

Conformément aux dispositions des articles L.533-22 et R533-16 II du code monétaire et financier, Omnes rend compte dans ce rapport annuel des conditions dans lesquelles elle a exercé au cours de l'exercice 2021 les droits de vote attachés aux instruments financiers non cotés et détenus par les FIA dont elle assure la gestion.

Ce présent rapport est tenu à la disposition de l'AMF et est consultable sur le site Internet d'Omnes.

La politique d'engagement actionnarial d'Omnes pour les sociétés cotées composant le portefeuille des FIA n'est pas exposée dans le présent document, et fait l'objet d'un rapport distinct.

## I. Principe d'engagement actionnarial

### Principes et organisation

Omnes considère l'exercice des droits de vote comme étant un acte à part entière de la gestion des participations des véhicules d'investissement gérés et entend remplir pleinement son rôle d'actionnaire.

La politique d'engagement actionnarial d'Omnes a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables, pérennes et équitables, tout en promouvant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et en agissant dans l'intérêt des participations et des porteurs de parts des véhicules d'investissement.

Omnes est une Société par Actions Simplifiée (SAS). Son Président dispose de pouvoirs étendus afin de représenter et d'engager les entités d'investissement sous gestion. Il peut, en sa qualité de Président, déléguer ses pouvoirs.

Chaque activité de la société de gestion (Capital Risque, Capital Développement et Transmission (Mid Cap, Small Cap, Dette privée), Infrastructures (Energies Renouvelables et Villes Durables), Co-investissement, Fonds de fonds et fonds « social business ») a été logée au sein de Business Units (ci-après « BU ») distinctes afin de respecter le principe de la barrière à l'information.

Une délégation de pouvoir permanente est confiée aux Responsables des BU Capital Risque, Capital Développement et Transmission et Infrastructures afin qu'ils puissent représenter les véhicules d'investissement qu'ils gèrent, exercer les droits de vote et formuler toutes propositions, donner ou refuser tous quitus ou approbations. Les Responsables des BU peuvent eux-mêmes subdéléguer ce pouvoir aux Responsables des dossiers (Directeurs d'investissements ou de participation, Chargés d'affaires...) au cas par cas.

### Périmètre d'exercice des droits de vote

Omnes se réserve le droit de ne pas voter aux Assemblées Générales des sociétés dont les fonds sous gestion détiennent collectivement une part très minoritaire du capital et des droits de vote des participations.

Omnes exerce les droits de vote indifféremment par présence physique aux Assemblées Générales, par correspondance ou par procuration.

Pour rappel, Omnes exerce les droits de vote uniquement lorsque les titres détenus par les fonds gérés offrent des droits de vote. Ainsi, les investissements réalisés en obligations (convertibles en actions ou sèches) et autres titres ne donnant pas accès au capital ou donnant accès au capital de manière indirecte n'offrent pas de droits de vote.

Le présent rapport décrit communément la manière dont les droits de vote ont été exercés par la société de gestion dans les sociétés non cotées en portefeuille des fonds, l'orientation des votes exprimés en assemblées générales<sup>1</sup>, les choix effectués sur les votes les plus importants et des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote.

---

<sup>1</sup> cette information peut exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société

## II. Exercice des droits de vote sur l'exercice 2021

Les activités d'investissement d'Omnes sont segmentées par Business Units, chaque Business Unit est composée d'une équipe de gestion composée de Directeurs d'Investissement, Directeurs de Participations, de Chargés d'affaires et d'Analystes spécialisés dans leur segment.

Ainsi, nous présentons ici l'exercice des droits de vote par stratégies d'investissement. L'exercice des droits de vote par participation est présenté dans le rapport annuel de chaque fonds géré.

### Fonds de capital risque

---

Sur l'exercice 2021, 57 participations composaient le portefeuille des fonds gérés. Sur ces 57 sociétés, seules 54 offraient des droits de vote permettant de participer aux assemblées générales.

Parmi ces 54 sociétés, 8 sont en liquidation judiciaires et ne réunissent plus d'assemblées générales et 3 sociétés sont entrées dans le portefeuille après la réunion des assemblées. Les autres sociétés du portefeuille ont convié Omnes à 44 assemblées générales ordinaires et 24 assemblées générales extraordinaires.

Par principe, les équipes de gestion d'Omnes participent directement aux assemblées, et de manière exceptionnelle, les équipes donnent pouvoir au président des sociétés pour les représenter. Ainsi, en 2021, sur les 68 assemblées, Omnes a exercé directement ses droits de vote sur 52 assemblées et a donné pouvoir aux présidents sur 15 sociétés.

Sur les résolutions présentées lors de ces 68 assemblées, Omnes a voté contre 3 résolutions seulement. Les votes importants concernaient essentiellement des opérations capitalistiques.

En conclusion, la politique d'exercice des droits de vote a donc été respectée.

### Fonds de dette privée

---

Les fonds de dette mezzanine sont principalement investis en titres ne donnant pas accès aux droits de vote et n'offrent donc pas de droits de votes aux fonds investisseurs. Toutefois, certains investissements peuvent être accompagnés de titres offrant des droits de vote.

Sur l'exercice 2021, sur les quatorze sociétés du portefeuille, quatre sociétés offraient des droits de vote aux fonds Omnes dont 2 sont entrées en portefeuille après la tenue des assemblées. Ainsi, les droits de vote ont été exercés directement par l'équipe de gestion d'Omnes sur les 4 sociétés au moment des assemblées générales. La politique d'exercice des droits de vote a donc été respectée.

Sur les votes exercés, toutes les résolutions ont été approuvées lors d'assemblées générales ordinaires. Aucune assemblée générale extraordinaire n'a été convoquée en 2021.

### Fonds de co-investissement

---

Ces fonds ont vocation à investir aux côtés d'autres investisseurs sur des positions très minoritaires (généralement moins de 5% du capital et/ou des droits de vote). Ainsi, les droits de vote sont rarement exercés.

Sur l'exercice 2021, aucun droit de vote n'a été exercé.

### Fonds Social Business

---

Ce fonds a vocation à investir ses actifs dans des sociétés situées hors de l'Union Européenne dans des pays en voie de développement.

Sur l'exercice 2021, les droits de vote ont été exercés soit directement soit par le biais de pouvoir donné aux représentants de Danone Communities dans les organes sociaux.

### Fonds Small cap

---

Ces fonds ont vocation à investir leurs actifs au capital de petites et moyennes entreprises dont les titres ne sont pas admis sur un marché financier. Ces fonds ont été investis dans 17 lignes en portefeuille en 2021. Parmi ces lignes, 2 sont des holdings intermédiaires pour lesquelles les droits de vote ne sont pas intégrés au reporting (nous analysons les droits de vote par transparence).

Ainsi, Omnes a été convoquée à 14 assemblées générales ordinaires et 4 assemblées générales extraordinaires, tous les droits de vote ont été exercés directement par l'équipe de gestion d'Omnes. La politique d'exercice des droits de vote a donc été respectée.

Les assemblées générales ordinaires étaient destinées principalement à valider des comptes de la société (et autres résolutions liées à l'approbation des comptes : report à nouveau, quitus, dividende, réserves...). Omnes a validé l'ensemble des résolutions proposées lors de ces assemblées directement en participant à l'assemblée, aucun pouvoir n'a été confié aux présidents des sociétés ni à d'autres actionnaires.

Les 4 assemblées générales extraordinaires concernaient des opérations capitalistiques. Sur ces quatre assemblées générales, Omnes a approuvé toutes les résolutions proposées relatives à des opérations capitalistiques en participant directement aux assemblées.

Les sociétés en liquidation judiciaire ne sont plus soumises à la convocation des assemblées générales (1 participation est concernée). L'exercice social d'une participation est supérieur à 12 mois en 2021, l'assemblée ne s'est pas réunie en 2021.

## Fonds de Capital Développement et Transmission – Mid Cap

Ces fonds ont vocation à investir leurs actifs dans de petites et au capital de moyennes entreprises dont les titres ne sont pas admis à la négociation sur un marché financier. Ces fonds ont été investis dans 12 participations en 2021. Sur l'exercice 2021, tous les droits de vote exercés l'ont été directement par l'équipe de gestion d'Omnes.

Au total, sur les 12 participations du portefeuille, Omnes a été conviée à 11 assemblées générales ordinaires destinées à valider des comptes de la société (et autres résolutions liées à l'approbation des comptes : report à nouveau, quitus, dividende, réserves...). Omnes a exercé ses droits de vote dans 10 participations, l'ensemble des résolutions proposées lors de ces assemblées directement en participant à l'assemblée ont été validées, aucun pouvoir n'a été confié aux présidents des sociétés ni à d'autres actionnaires.

Pour une participation, Omnes n'a pas été convoquée car la société est en liquidation et pour une autre participation, Omnes n'a pas exercé ses droits de vote en raison de sa participation très minoritaire au capital.

Par ailleurs, Omnes a été conviée à 2 assemblées générales extraordinaires. Pour l'une d'entre elles, Omnes a approuvé toutes les résolutions proposées relatives à des opérations capitalistiques en participant directement aux assemblées. Pour l'autre assemblée, Omnes n'a pas exercé ses droits de vote en raison de sa participation très minoritaire au capital.

## Fonds Infrastructure - Energies renouvelables

Ces fonds ont vocation à investir leurs actifs dans des projets d'infrastructures dédiées à la génération d'énergies renouvelables. Les investissements sont réalisés à tous les stades de maturité, du projet en cours de demande de permis au projet générant d'ores et déjà de l'énergie.

Ces fonds ont été investis sur 32 lignes lesquelles peuvent porter plusieurs projets d'infrastructure. Sur l'exercice 2021, Omnes a exercé ses droits de vote aux 22 assemblées générales ordinaires et aux 4 Assemblées générales extraordinaires recensées auxquelles elle a été conviée. Omnes a validé l'ensemble des résolutions proposées en séance directement en participant à l'assemblée ou en donnant pouvoir aux présidents des sociétés. L'ensemble des résolutions présentées ont été approuvées en séance. La politique d'exercice des droits de vote a donc été respectée.

Les assemblées générales extraordinaires portaient sur des opérations d'augmentation de capital, d'émission d'obligations convertibles et d'émission de droits de souscription permettant ainsi aux sociétés de poursuivre leur développement. Elles n'appelaient pas de remarques de la part d'Omnes qui les a validées dans leur intégralité.

## Fonds Infrastructure - Ville Durable

Ces fonds ont vocation à investir dans des immeubles performants d'un point de vue environnemental et énergétique. Ces fonds sont investis sur 13 lignes.

Sur l'exercice 2021, tous les droits de vote ont été exercés au cours des Assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) avec approbation de l'ensemble des résolutions proposées. Les votes importants concernaient la mise en place des opérations pour lesquelles les fonds ont été apportés.

La politique d'exercice des droits de vote a donc été respectée.

---

### **III. Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote**

Omnes n'a pas recours à ces prestataires.

### **IV. Cas de non-respect des principes de la Politique d'engagement actionnarial**

Néant